# Nouvelles Religieuses

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME A PELLEVOISIN. — Pour la troisième fois, un groupe de pèlerins du Nord vient d'aller prier la très sainte Vierge, mère de miséricorde, à Pellevoisin.

Ils étaient vingt-sept en 1905, cinquante en 1906; cette année, ils se sont comptés cent sept. Tourcoing, Roubaix, Armentières et Lille ont fourni cette importante et pieuse phalange.

Sans préjuger en quoi que ce soit des décisions de la Sainte-Eglise, et parfaitement en règle avec les autorités ecclésiastiques, nos compatriotes ont prié avec une persévérante ferveur la Vierge miséricordieuse. Leur démarche a produit la meilleure impression tant elle fut docile et recueillie.

Partis de chez eux il y a quelques jours, ils s'arrêtèrent à Paris pour une première étape de dévotion au sanctuaire de Montmartre. Le lendemain matin, après avoir entendu la sainte messe à Sainte-Clotilde, ils prirent le chemin du Berry en suivant la ligne de Blanc à Argent.

La réputation de Pellevoisin est due à la dévotion qui s'y pratique en l'honneur de Marie, invoquée sous le titre de Mère toute miséricordieuse. C'est aussi de cette terre bénie qu'est sorti, approuvé par Rome, pour se répandre partout l'univers, le scapulaire du Sacré-Cœur.

Les pèlerins y passèrent deux jours qui leur parurent trop courts au gré de leur piété. Dès l'arrivée, M. l'abbé Dupuis chanta le salut solennel d'ouverture des exercices de pèlerinage; le lendemain, à sept heures, M. l'abbé Bourgeois, curé de Notre-Dame de Grâces, à Loos, célébra la messe de communion. Tous les pèlerins s'approchèrent de la sainte Table. A 10 heures, la grand'messe fut chantée par M. l'abbé Masure, archiviste diocésain. Immédiatement après commença, pour durer jusqu'au soir, l'adoration du Très-Saint-Sacrement. L'après-midi, sitôt les vêpres, une procession s'organisa dans la propriété privée de Mme la comtesse de Larochefoucauld. Puis ce fut le salut de clôture à l'église paroissiale, et le soir, devant la croix du calvaire illuminée, tous se retrouvèrent pour saluer le Sacré-Cœur et la Sainte-Vierge.

M. l'abbé Delattre, aumônier des Œuvres à Tourcoing, fut le prédicateur du pèlerinage.

Le clergé de Pellevoisin se plut à reconnaître dans les différentes allocutions adressées aux pèlerins, et la façon dont ceux-ci se comportèrent, une conformité parfaite aux prescriptions de l'Ordinaire de Bourges. Avant de quitter ce diocèse, nos compatriotes eurent la délicate pensée d'envoyer un télégramme à Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, et un autre à Mgr Dubourg, archevêque coadjuteur. Mgr Sonnois daigna envoyer lui-même la réponse en ces termes:

« Abbé Delattre, Pellevoisin. Profondément ému, reconnaissant, remercie et bénit pèlerinage diocésain. — *Sonnois*, archevêque. »

# Communications

**ROUBAIX. — Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne.** — Lundi à huit heures, il a été procédé au tirage des quinze primes attribuées aux tickets ayant assisté à la fête de dimanche. Voici les noms des lauréats: 1re prime M. Charles Bauwens; 2e M. Antoine Bouillez; 3e M. Jean Langenbach; 4e M. Corset; 5e M. Henon Stiellé; 6e M. Hippolyte Delmotte; 7e M. Emile Delattre; 8e M. Adolphe Delsenerie; 9e M. Jules Des Wastel; 10e M. Emile Hubert; 11e M. Joseph François; 12e M. Marcelin Doyen; 13e M. Cyille Tordeur; 14e M. Albert Rogers; 15e M. Joseph Espierre. — Il a été procédé ce soir au tirage des primes offertes aux sociétaires ayant rendus au siège syndical ayant sept heures et demie dimanche matin. Voici les numéros: 185, 161, 125, 166, 18, 1, 23 des primes à cet exécutant par un pupitre M. Emile Menu. — A l'issue de la séance il a été annoncé qu'on profiterait de la première fête pour les pupitres pour attribuer des lots aux ceux entre eux ayant assisté à l'assemblée générale. Les objets non réclamés sont à la disposition des gagnants au Secrétariat, 22, rue de la Paix. Pour la première bombola se munir du livret syndical, pour la deuxième du petit ticket rouge nouvellement distribué à l'entrée du siège syndical dimanche matin. La fête se continuera par le tirage des primes dimanche prochain dans les diverses sections et à la succursale du Crétinier.

— **Cercle Moderne (Café de l'Enfié).** — Mercredi, à huit heures et demie, réunion du Comité.

**PEIGNOIRS ET CORSAGES**
GRAND CHOIX
A LA PALME, 21, rue de la Gare, ROUBAIX

# TRIBUNAUX

### A propos des spécialités pharmaceutiques

Le Tribunal correctionnel de Lyon vient de rendre une intéressante décision par laquelle il condamne les entrepreneurs de spécialités pharmaceutiques, qui dénature une fois de plus la valeur des noms et des marques des produits de ce genre. Il s'agit en des Pilules Pink. A la requête du pharmacien P. Lyonnet, propriétaire de ce produit, le Tribunal a le 27 mai dernier, prononcé la condamnation suivante:

Sieur A... à trois mois d'emprisonnement, R... à trois mois d'emprisonnement, L... à quinze jours d'emprisonnement, H... à un mois d'emprisonnement, R... à 6 jours d'emprisonnement.

Et faisant droit à la demande de la partie civile déclaration est recevable et juste.

Condamne lesdits « A... R... L... H... et R... solidairement » à payer à la Société Fulford et Cie des Gabion et Cie, tant en France et les colonies, la somme de trois mille francs à titre de dommages-intérêts.

Vu de les saisies pratiquées les 12, 23 et 24 juin 1907 et 13 mars suivant.

Ordonne la destruction des produits revêtus de la marque contrefaite.

Ordonne que le présent jugement sera aux frais des condamnés qui en seront tenus solidairement, inséré dans cinq journaux au choix de la demanderesse, les frais tentatives que le prix de chaque des insertions ne devra pas dépasser la somme de cinquante francs.

**A PROPOS D'UNE SUCCESSION DE 70 MILLIONS**

On communique la note suivante:

« Un ancien notaire résidant à Lille, membre du comité flamand de France, M. Chamoin, grâce au concours d'un savant abbé de l'Aisne, vient de découvrir dans les archives d'une commune de ce département, l'acte de naissance du fameux Jean Théry, Français, natif de Château-Thierry, décédé à Venise en 1654, léguant à ses frères de Champagne, que l'on n'a jamais pu trouver, une succession colossale actuellement encore en déshérence.

« Cet acte, que l'on recherchait vainement depuis plus de deux siècles, renverse tout l'échafaudage de fausses preuves généalogiques posées en avant jusqu'à ce jour par la foule des prétendants à cette succession devenue, pour ainsi dire, légendaire. »

**CHANGEMENT DE DÉPOSITAIRE**
Vous tous qui souffrez d'Oppressions
**ASTHME**
EMPHYSÈME, BRONCHITE CHRONIQUE
Ecrivez à Ch. ESCOUFLAIRE, à BAISIEUX (Nord), et vous recevrez GRATUITEMENT et franco
UNE BOITE D'ESSAI DE
Poudre et Cigarettes Escouflaire
avec nombreux Certificats de guérisons.
DÉPOT dans toutes les PHARMACIES
Pour la Belgique Ch. Escouflaire, 29, Esplanade, 19, à Ath. 2916-1

# NORD

UNE FÊTE DE SAPEURS-POMPIERS A DUNKERQUE. — L'assemblée générale annuelle de l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France aura lieu à Dunkerque le dimanche 30 juin prochain. Le programme comprendra: A onze heures, sur la place Jean-Bart, présentation des officiers et sous-officiers unionistes aux autorités; revue-manœuvre par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Dunkerque; à midi, Café des Arcades, réunion du Comité; à une heure précise, Café des Arcades, banquet pur sous option, pour les officiers et sous-officiers unionistes; à trois heures précises, Hôtel des Sapeurs-Pompiers, assemblée générale de l'Union. A neuf heures du soir, au parc de la marine, grand bal (entrée gratuite aux officiers, sous-officiers et Sapeurs-Pompiers en tenue.)

LA FÊTE HIPPIQUE MILITAIRE DE DOUAI. — On se souvient dans quelles conditions fut interdite, par le ministre de la guerre, la fête hippique militaire qui devait avoir lieu le dimanche 16 juin, à Douai. Il ne s'agissait, en réalité, que d'un ajournement. M. Goniaux, député de Douai, a eu à ce sujet une entrevue avec le général Picquart, afin d'obtenir l'autorisation, pour la Société des Sports de Douai, d'organiser un concours « en tous points semblable » celui qui fut contremandé.

Le ministre a promis de donner, cette fois, l'autorisation nécessaire. Néanmoins, l'autorisation écrite n'était pas encore parvenue hier soir au Comité de la Société des Sports.

# PAS-DE-CALAIS

UN ENFANT ÉCRASÉ A MAZINGARBE. — Un enfant de vingt et un mois, Achille Lelou, sorti de la maison de ses parents pendant leur absence, réussit à échapper à la surveillance d'une voisine, Mme Nicolle, épicière, et alla se jeter sous les roues d'un tombereau que conduisait M. Louis Lecocq. Le pauvre petit a été écrasé.

NOYÉ DANS UNE SOURCE, A SAINT-ETIENNE. — M. Desmarest, regagnait son domicile à St-Etienne. Sur le côté du chemin, il aperçut un homme couché près du fossé. S'approchant, il constata que l'inconnu était étendu à plat ventre, la figure baignant dans une flaque d'eau provenant d'une petite source sourdant à cet endroit, et ne donnait plus aucun signe de vie.

Le cadavre fut transporté dans une maison, où il fut reconnu pour être celui d'un nommé Pierru Filiatre, âgé de quarante ans, ouvrier cimentier, demeurant à Equihen. On suppose que se trouvant un peu pris de boisson, il sera tombé près de la source, en regagnant son domicile, et n'aura pu se relever. L'eau l'avait asphyxié. Pierru laisse une veuve et six enfants.

UNE VOITURE TAMPONNÉE A HENIN-LIÉTARD. — Mardi vers une heure et demie du matin, une machine allant haut le pied de Lens à Douai, en traversant, à proximité de la gare d'Hénin-Liétard, le passage à niveau de la ligne de Lens à Ostricourt, a heurté la voiture de M. Goulois, marchand de légumes, se rendant au marché de Lens.

Le choc fut très violent. Les deux chevaux furent tués et M. et Mme Goulois et leur domestique furent projetés hors de la voiture au milieu des tas de légumes. Tous trois ils portent de légères blessures.

# DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

**LE BREVET ÉLÉMENTAIRE A LILLE.** — Ont été déclarés admissibles:

MM. Alavoine, Bacy, Baille, Baudet, Baudoin, Bazinou, Berthe, Bettembes, Blaevoet, Bodin, Boulanger, Boudart, Boulat, Bouville, Georges, Brice, Brivois, Broutin, Brunet, Buchy, Burette, Burth, Busson, Cailleaux, Caillau, Raymond, Campion, Cantineau, Canon, Castel, Castelain, Cattan, Chartier, Chopiet, Clarron, Marcel, Cocnon, Cogez, Alexandre, Colaço, Corbillon, Cordier, Henri, Cottare, Crabbe, Darcq, Dautrene, Debergues, Dehruyère, Debuchy, Decoin, Dedonder, Degalle, Delhon, Delmotte, Henri, Delannoy, Adolphe, Delannoy, René, Delebart, Delenclaque, Delerue, Delhery, Delmotte, Delobel, Deltombe, Demeyère, Deresmes, Derock, Desfoussaux, de Saint-Léger, Desfossez, Desmarcq, Desmarc, Demier, Dhomly, Dépre, Deurlong, Dhaussart, Draatt, Duhamel, Duquelzar, Dusauchy, Duvel, Léonce, Fayolle, Farlin, Flament, Fouet, François, Auguste, Français, Paul, Gaillotte, Gérard, Gindre, Bacon, Le Gebouin, Berfort, Hoin, Houllande, Huré, Le Blanc, Lebègue, Lecocq, Hippolyte, Lelebvre, René, Leleu, Lepetit, Lefebvre, Leroy, Lesaire, Léon, Lescouart, Liard, Lordant, Henri, Loubry, Marchant, Maret, Marsaud, Marquelier, Massin, Morice, Menet, Messins, Meurin, Meurisse, Emile, Monpiet, Navesse, Parmentier, Pennequin, Léon, Pennequin, Marcel, Pote, Petit, Pezé, Pivavel, Léon, Pourré, Poliquet, Prépet, Quesnoy, Remy, Renard, Rockwaert, de Schoonheere, Seynaeve, Simon, Six, Sybel, Théodore, Thoorris, Troch, Vaillant, Vandenabeele, Gérard, Van-denberghe, Vandeu Brule, Vandenbroucq, Vanara, Lucien, Vanhuik, Varin, Verbrugge, Verquaire, Verin, Vieslet, Viertel, Wadel et Wargnier, Clément, Willerval, Harmegnies, Mayeur, Camon, Cuvillier.

398 candidats étaient présentés. 162 ont été déclarés admissibles.

LINSECTICIDE DE BOULINCHEM. — Marthe Jodier, cette jeune fille de 22 ans, employée d'infirmière, a été arrêtée au domicile de ses parents, à Boulogne.

La jeune fille, qui est en ce moment très faible, ne restera pas à la nuit, on de Saint-Omer. Elle sera conduite à l'hôpital Saint-Louis. Elle a choisi M. Bodinier pour la défendre devant la Cour d'assises, où elle paraîtra à la session d'octobre.

**LA GRÈVE DES ÉTABLISSEMENTS BÉRIOT, A FIVES.** — Les soixante-dix grévistes de la fabrique de conserve de M. Bériot ont repris le travail mardi matin, la journée de dix heures leur a été accordée, avec maintien du salaire actuel.

**LA MAISON ÉCROULÉE, RUE DE WAZEMMES, A LILLE.** — M. Grimpret, ingénieur-expert, chargé par le parquet de rechercher les cause du terrible accident de l'immeuble Vandersteck, s'est rendu sur les lieux de l'effondrement mardi matin. Il a constaté le peu de résistance qu'offre le bâtiment récemment construit dans la mesure et l'on a mis à nu quelques-uns. Il a donné le service des travaux à donner l'ordre au propriétaire de faire abattre au plus tôt les portions de murs encore debout.

**AUTOMOBILE TAMPONNÉE PAR UN TRAMWAY, A LILLE.** — L'automobile de M. J. Wittu, industriel, rue du Ballon, 17, a été tamponnée, mardi soir à cinq heures et demie, rue du Faubourg de Roubaix, 20, par un car F. Lavant de Lambersart. Le choc a été très violent et un de ses amis, M. Lannoy, électricien, a été sérieusement contusionné sur tout le corps.

**LES MÉFAITS D'UN CHEVAL EMBALLÉ A CANTELEU.** — Le charretier Demorgny, Rondeau, 65 ans, rue Ballon, à Lille, conduisait, mardi après-midi, une voiture de Canteleu, un tombereau, sur lequel il était monté avec un camarade. Le cheval s'emballa, prit peur et s'emballa. Rimbert, tombe lourdement sur la chaussée et sur le genou droit. Grièvement blessé, il fut transporté à son domicile. Demorgny, également tombé du tombereau, reçut quelques contusions sans gravité. Le charretier a été transporté à l'hôpital de la Charité.

CHUTE GRAVE A LENS. — Louis Le Gentil, ouvrier charpentier, 20 ans, travaillant pour le compte des ateliers Pinot, à Carvin, demeurant à Lens, est tombé d'un échafaudage d'une hauteur de trois mètres environ. Son état ne laisse aucun espoir.

**L'AFFAIRE NEGRE A LILLE.** — On sait que le Ministère de l'Instruction publique a ordonné une enquête sur le cas de M. F. Negre, chef de travaux et chargé de conférences à l'Institut électrotechnique de Lille, qui, il y a quelques jours, s'inscrivait parmi les professeurs de l'Université de Lille, une souscription en faveur de son frère l'instituteur récemment révoqué par M. Briand.

Devant le Conseil de discipline chargé d'instruire son cas, M. Negre a demandé aucun texte ne réclamant sa démission, qu'elle jurisdiction était chargée de se prononcer sur son cas. Il a demandé en outre à avoir communication de son dossier. Enfin il a déclaré qu'il entendait être assisté d'un avocat.

Satisfaction a été donnée à ces deux premières demandes. La production d'un laïque et la présence d'un ecclésiastique est le conseil de l'Université de Lille. Certes, son règlement pourrait intéressant en ce sens qu'il paraît fixer le droit des chefs de conférences chefs des travaux pratiques. On sait qu'aucune cour ne peut être formée de la direction de conseils des universités devant le Conseil supérieur de l'Université.

Quant à la question de savoir si M. F. Negre aura communication de son dossier, elle sera réglée par le Conseil de l'Université lui-même.

**CHEZ LES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN.** — Le syndicat des mineurs du bassin d'Anzin a, dans sa dernière réunion, décidé de demander une entrevue à M. Francois, directeur général des mines d'Anzin, pour lui présenter diverses réclamations au sujet de la moyenne des salaires basse et la sécurité urbaine.

Un des délégués nommés pour cette réunion par M. Sattler, ingénieur principal, qui lui déclara que la Compagnie d'Anzin n'était pas en mesure de relever les salaires qui ont précédé le grève, avec une augmentation de 25 centimes, et les salaires n'étant dans aucune cour, descendus au-dessus de cette paye. L'entreprise ne devait plus sa raison d'être.

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.** — L'association amicale des étudiants en anciens étudiants en pharmacie des facultés libres de Lille a tenu lundi, sa dernière réunion de l'année. L'après-midi, sur la proposition de M. Wallet, maître de conférences aux facultés catholique, les étudiants se rendirent à Roubaix. Ils visitèrent une pharmacie et une fabrique de produits de façon moderne.

UN SUICIDE DRAMATIQUE A CALAIS. — Edmond Rauvillers, ouvrier peintre, se trouvait à table avec sa mère, sa sœur, ses deux neveux, quand une discussion éclata entre lui et la demoiselle Rauvillers; le diagnostic ne tarda pas à monter. La mère essaya alors de calmer ses enfants.

Au paroxysme de la colère, Rauvillers qui se trouvait en état d'ivresse, prit un couteau de sa poche, l'ouvrit et se frappa violemment au cœur en disant: « Tiens, tu ne seras plus honteuse de moi. »

Sa mère et sa sœur se précipitèrent pour l'arrêter, mais il était déjà trop tard. Le coup avait porté et Rauvillers tombait sur un lit; il était mort.

LE FESTIVAL DE LENS. — Nous relevons encore dans les résultats les indications suivantes: Primes générales de participation: 2e prime, la *Cecilia Roubaisienne*, de Roubaix, 70 fr.; Primes aux chefs de sociétés et commandants de détachements: 3e prime orphéon *La Fraternelle*, de Roubaix, 50 francs. Primes spéciales aux musiques fédérées: 2e prime, orphéon *Les Travailleurs*, de Roubaix, 100 francs; 3e prime, chorale mixte *Cecile Moderne*, de Roubaix, 20 francs.

UN ACCIDENT MORTEL A OISEMENT (SOMME). — M. Georges Camus, 55 ans, ouvrier maçon, rue du Milieu-de-la-Veillère, 3, était occupé à la réparation d'une maison, lorsque l'échafaudage sur lequel il se trouvait s'effondra; dans sa chute, Camus se fractura le crâne. Il mourut presque aussitôt.

ARRESTATIONS POUR VOLS, A VALENCIENNES. — On a arrêté les sieurs François Tourney, originaire de Valenciennes, 21 ans, mineur, et Antoine Verbruggen, originaire de Jumetz (Belgique), 20 ans, mineur, demeurant tous deux à Marchiennes-au-Pont, et recherchés par la police fédérale pour vol en bande et violences.

UN ASSASSINAT A SERAUCOURT (AISNE). — Une demoiselle, Elisa Fabre, née à Seraucourt, en 1829, célibataire, a été trouvée lundi soir, assassinée dans sa maison. Le corps étendu par terre, ne portait pas de plaies apparentes, mais des traces de strangulation furent relevées. Le Parquet s'est rendu vendredi matin à Seraucourt, et l'autopsie du cadavre pratiquée, M. Damaye, médecin-légiste, établit définitivement la mort par strangulation.

### MARIAGES ET FIANÇAILLES

On annonce les fiançailles de Mlle Germaine Cappoen, fille de M. Victor Cappoen, conseiller municipal à Merville, avec M. Bertin Traisnel, de Vieux-Berquin.

### BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 25 juin 1907.
2 heures soir, 17° au-dessus de zéro, 761, variable.
5 heures soir, 16° au-dessus de zéro, 760, variable.
9 heures soir, 15° au-dessus de zéro, 759, variable.
Mercredi, 26 juin 1907.
Minuit, 13° au-dessus de zéro, 759, variable.
2 heures matin, 12° au-dessus de zéro, 759, variable.

CONTRE LE VOL
COFFRES-FORTS FICHET
CONTRE LE FEU
Sucrs 13, R. Nationale, Lille.

# BELGIQUE

## A LA CHAMBRE

*Séance du mardi 25 avril*

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Nerinckx, vice-président.

Les ministres répondent à une série de questions.

*Interpellations.* — M. Daens (en flamand) interpelle M. le Ministre de la Guerre « au sujet: 1° des plaintes de nombreux soldats relativement à la non-observation des dernières circulaires ministérielles, de telle sorte que la nourriture, au lieu d'être meilleure, est devenue plus mauvaise et que le linge est plus mal lavé qu'auparavant; 2° de la diminution de la solde. »

M. le général Hellebaut affirme que, dans tous les régiments, on veille avec un soin tout particulier à la bonne qualité de la nourriture. L'orateur déclare avoir, à plusieurs reprises, fait des enquêtes personnelles à ce sujet et que, jamais, il n'a reçu de plaintes de la part des soldats qui, au contraire, se déclarent fort satisfaits de l'ordinaire.

Quant au lavage du linge, un nouveau système a été introduit: les soldats sont mieux lotis au point de vue du linge que beaucoup de bourgeois. (Hires.)

Nulle part le soldat n'est mieux traité qu'en Belgique.

M. Terwagne se plaint du service des chaussures et des vêtements. Il reproche au ministre de continuer à faire servir des conserves de qualité inférieure. A la suite des plaintes qui se sont très fort, on s'est simplement contenté de changer les étiquettes.

M. De Bunne (en flamand) se plaint aussi de la nourriture des soldats.

M. Hellebaut répond aux interpellateurs qu'ils ont apporté des faits nouveaux et réclame le temps de faire une enquête.

M. Giroul interpelle M. le Ministre de la Guerre « sur l'absence d'adjudication publique pour la fourniture des avoines et fourrages pour l'armée, sur les abus qui en résultent et sur le préjudice que subissent de ce chef les commerçants d'avoines et de fourrages, ainsi que les finances publiques.

M. Hellebaut déclare qu'il n'a pas les documents nécessaires pour répondre complètement aux critiques formulées par M. Giroul. L'honorable ministre proteste contre les attaques dont l'intendance a été l'objet de la part de l'interpellateur. Il les considère, jusqu'à preuve du contraire, comme sans fondement. Au surplus, la Soumission n'est pas toujours accordée au plus bas des adjudicataires: l'administration se réserve le droit d'examiner la qualité des marchandises. Mais la plus large publicité préside à la fourniture du fourrage et du foin, c'est absolument comme si on procédait par adjudication.

L'honorable ministre promet néanmoins d'examiner les critiques articulées par M. Giroul.

La séance est levée à 4 h. 45. — Demain, séance à 1 heure 45.

## L'AFFAIRE WADDINGTON

Bruxelles, 25 juin. — L'audience est ouverte à 9 heures 50. Il y a peu de monde dans la salle. L'accusation s'oppose à la distribution, aux jurés, du document publié par la défense, et contenant des lettres adressées à Balmaceda par sa mère et son père.

La remise de cette brochure, dit-il, serait illégale.

Le président passe outre et ordonne la distribution du document aux jurés. C'est une brochure de 30 pages, contenant quelques pièces du dossier, non mentionnées par l'acte d'accusation.

On y trouve le réquisitoire de M. Servais devant la Chambre des mises en accusation, et demandant de renvoyer Waddington devant le tribunal correctionnel, l'arrêt de renvoi et des attestations de hautes personnalités chiliennes en faveur de la famille du meurtrier.

Un décret radiant Balmaceda de l'école militaire de Santiago et, enfin, des lettres de Mme Balmaceda à son fils. Dans ces lettres Mme Balmaceda morigène doucement mais fermement son fils et lui donne des conseils affectueux.

A la demande du jury, le président interroge l'accusé sur la conversation qu'il eut avec sa victime avant le meurtre.

L'accusé répond: « J'ai demandé à Balmaceda s'il voulait épouser ma sœur. Il a répondu non, avec mépris.

Le juge d'instruction, M. d'Oultremont, continuant sa déposition, ne fait que confirmer ce que dit l'acte d'accusation.

Me Janson. — La famille Balmaceda était gênée, n'est-ce pas?

M. d'Oultremont. — Cela résulterait de la correspondance.

Le Président. — Elle a une grande exploitation agricole qui avait rapporté jusqu'à l'époque où nous occupe d'où une gêne momentanée. Mais je vous prie de ne pas poser de questions inutiles.

M. d'Oultremont fournit de nombreuses explications de détail réclamées par la défense. Il dit que Balmaceda avait eu des conflits avec plusieurs membres du corps diplomatique. M. Waddington avait demandé à la police de le protéger, contre son future vengeur.

Me Janson. — La famille Balmaceda a livré des lettres de la victime, mais en supprimant des passages entiers qui auraient été compromettants.

M. d'Oultremont. — Mais la famille Waddington a fait de même en ce qui concerne les correspondances de Mlle Adélaïde.

Un colloque s'engage entre Me Janson et M. d'Oultremont.

Le Président. — Me Janson, vous n'avez pas d'observation à faire au témoin.

Me Janson. — Pardon, je fais au sujet des témoignages les réflexions que je veux; je dis donc au témoin...

Le Président. — Posez vos questions et que ce soit tout.

Me Janson provoque encore d'autres explications, mais sans employer la forme interrogative. Le président, visiblement ennuyé, le contraint à se contenter de poser des questions. Me Janson s'incline et très habilement fait ressortir de nombreux arguments favorables à la défense, en mettant des points d'interrogation après ses phrases et en les faisant précéder de ces mots: « Ne croyez-vous pas que... »

Cette plaidoirie par interrogation divertit beaucoup les avocats. On apprend ainsi que les fiançailles ont été publiées dans des journaux bruxellois et par les soins de M. Balmaceda. Lors de la perquisition chez Balmaceda, on a trouvé 82 lettres de Mlle Adélaïde déjà emballées dans une valise. Or, Balmaceda écrivait à ses parents qu'il avait remis les lettres à Mlle Adélaïde. On les trouve cependant dans sa valise après sa mort.

Dame, il n'a pas dit la vérité à ses parents dans cette lettre, fait remarquer Me Janson.

Au moment où Me Janson pose des questions concernant la brochure rédigée par la famille Balmaceda, le président déclare que les questions sur ce sujet ne seront pas posées, car elles sont inutiles.

Me Janson. — Je pense autrement. Je demande donc...

Le président. — Vous ne direz pas ce qu'il y a dans la brochure.

Me Janson. — Vous ne m'empêcherez pas de le dire.

Le Président. — Dites-le, j'apprécierai.

Me Janson pose des questions qui établissent que Balmaceda aimait, au Chili, une jeune fille.

Me Bonnevie. — A laquelle il n'écrivit jamais des lettres d'amour exagérées; tandis qu'elle...

Le Président. — Balmaceda avait 23 ans et elle 15.

On reconnaît que Balmaceda avait, au moment de sa mort, le portrait d'une jeune fille autre que Mlle Waddington. Il recevait des lettres d'amour du Chili. Il a fait la cour à une servante de pension bourgeoise et a écrit à des amis qu'il a triomphé d'elle.

Me Janson. — Je veux établir tous ces points pour établir que Balmaceda n'était pas le jeune homme rangé qu'on a dit.

L'audience est suspendue à midi.

### L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

**La reconstitution du crime**

Au début de l'audience de l'après-midi, on entend tout d'abord les docteurs Heger et Pierart, qui ont fait l'autopsie de la victime. Pour faire comprendre au jury comment le crime a été commis, le président décide la reconstitution de la scène.

Un huissier apporte une table et une chaise, que l'on place à proximité du canapé, qui se trouve dans le prétoire. Le docteur Heger prend place sur la chaise et se penche dans l'attitude d'un homme qui écrit. Il ne voit pas dans cette position, M. Pierart, qui est devant lui. Ce dernier fait mine de tirer deux coups de revolver. M. Heger se lève; en tournant à gauche de la chaise, il trébuche. M. Pierart tire encore. M. Heger tournoie, tombe la face sur le canapé. M. Pierart, faisant mine de prendre un second revolver, fait le simulacre de décharger son arme dans le dos de l'homme ainsi affalé.

M. Waddington détourne les yeux et baisse la tête. Le président lui demande s'il n'a rien à dire. Il répond: Non.

Cette reconstitution a provoqué une vive émotion. On entend ensuite divers autres témoins, dont M. Gody, professeur à l'Ecole de guerre, qui a examiné les armes et les blessures et estime que certains coups ont été tirés à 15 centimètres.

L'audience est levée à 5 heures 15.

### BALLON PERDU EN MER

Nieuport, 25 juin. — Un ballon venant de la direction de Dunkerque, s'est perdu en mer, en face de Nieuport, lundi; un remorqueur a été envoyé à sa recherche.

**FAITS DIVERS.** — Mardi matin, à St-Michel, un ouvrier fondeur, Joseph D..., 35 ans, qui souffrait depuis quelque temps de violents maux de tête, a profité de l'absence de sa femme pour se suicider. Il s'est d'abord frappé au cœur de trois coups de couteau, puis sectionné l'artère du pouls et enfin coupé la gorge. Sa femme a trouvé elle-même son cadavre.

— **Un drame à Lambusart.** — A la gare de Lambusart, un voyageur, nommé Gustave Manderlier, descendit à contre-voie d'un train venant du Campinaire, afin de changer de correspondance. Il ne vit point un train allant vers Sombreffe et qui entraît en gare. Le malheureux fut renversé par la locomotive et roula sous le train. On ne releva que son cadavre atrocement broyé. Manderlier était âgé de 35 ans, marié et père de plusieurs enfants.

— **Empoisonnés par de la viande malsaine.** — Dans le courant de la semaine dernière, on délita un veau à Ellezelles. Depuis, une quinzaine d'habitants, qui, tous, avaient mangé de la viande de l'animal, sont gravement malades, et l'on est à peu près certain que cette viande était malsaine. Elle avait cependant été examinée par un vétérinaire de Lendroit. On est assez inquiet sur le sort des victimes, car tout au moins de plusieurs d'entre elles, dont l'état est particulièrement sérieux, au dire des médecins qui les soignent.

— **Suites mortelles d'une morsure de chien.** — Un négociant en levures, M. Gysselinckx, à Alost, avait été mordu au visage, il y a six semaines, par son chien, auquel il avait donné certains médicaments ordonnés par le vétérinaire de la localité. Les blessures occasionnées au front et au nez de la victime s'étaient à peu près cicatrisées lorsque, la semaine dernière, elles se rouvrirent, causant, en ce moment, à M. Gysselinckx, des douleurs horribles. Plusieurs médecins examinèrent le chien en question et aucun symptôme de rage ne fut constaté. La bête mourut cependant le lendemain: quant à son maître, il est resté sans connaissance durant trois jours, le côté droit du corps était totalement paralysé et une écume verdâtre lui sortait de la bouche. Le malade est mort mardi matin après avoir repris connaissance durant quelques minutes seulement.

### GAND

UNE GRÈVE. — A éclaté hier, parmi les ouvriers de la fabrique Pante et Masquelier, rue Haute, à Gand. Une soixantaine ont quitté la besogne. Ils réclament une augmentation de 2 centimes par heure.

### NECHIN

BREVET ÉLÉMENTAIRE. — Deux élèves du pensionnat de Néchin ont passé avec succès, à Lille, les examens du brevet élémentaire: Mlles Dirouffe Valentine, de Roubaix et Pouchain Marie-Thérèse, de Tourflers. Mlle Parmentier Jeanne, de Lannoy, avait devancé ses compagnes en obtenant le même succès à Paris, à la dernière session de mai. Mlle Marie Pluquet, de Lannoy, ancienne élève de la Sainte-Union, de Lannoy, et actuellement à Tournai, maison-mère, chassée de Lille, a également obtenu plein succès devant la commission de Douai.

Nos félicitons ces demoiselles dont les noms pourront être ajoutés à ceux des nombreuses lauréates que compte déjà le pensionnat si connu et si estimé des religieuses de la Sainte-Union de Néchin.

**Société Hypothécaire Belge et Caisse d'Epargne**
Société Anonyme au capital de 5.000.000 francs. — Siège social: Avenue des Arts, 71, ANVERS.
Prêts hypothécaires. Avances sur titres. Livrets d'épargne: 3.25 p. c. Dépôts à terme fixe: à 3.60 p. c. Obligations foncières rapportant annuellement 3.60 p. c.
Pour renseignements, s'adresser à MM. Gustave De Myttenaere, à Mouscron; Achille de Voghelaere, à Herseaux; Paul Deplasse, à Dottignies; Emile Desquiens, à Warneton; G. Dehem, à Messines; Emile Boone, à Watou; Léon Vallez, place du Parc, 24, Tournai; D. Claeysoone, receveur communal à Rousbrugghe. 13055-2

**LE TOUQUET - PARIS-PLAGE**
3 HEURES 1/2 DE ROUBAIX - LA MER - LA FORÊT

# LA VIE SPORTIVE

### Cyclisme

**CHAMPIONNATS DU MONDE. — Réduction sur la Compagnie des chemins de fer du Nord.** — Le Comité d'organisation des Championnats du Monde vient d'être informé que la Compagnie des chemins de fer du Nord accordait une réduction de 50 0/0 sur le prix de transport, aller et retour, des membres des sociétés cyclistes et des coureurs qui se rendront à Paris, pour le Congrès de l'Union Cycliste Internationale et pour les Championnats du Monde, du 29 juin au 7 juillet. Les bons de réduction seront valables du 28 juin au 8 juillet. Les personnes ayant intérêt à demander ces bons de réduction sur la *ligne du Nord*, sont priées de réclamer au siège du Comité d'organisation, 6, boulevard des Italiens.

**FANFARE CYCLISTE DU NORD-TOURISTE ET DE LA LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD.** — Ce soir mercredi, répétition générale à huit heures et demie au local. Les musiciens convoqués pour les répétitions partielles sont priés de bien observer l'heure et le lieu du rendez-vous. Présence indispensable.

LA SECTION CYCLISTE DE L'ASSOCIATION AMICALE DE L'INSTITUT COLBERT a décidé, pour le dimanche 30 juin, une sortie ayant pour but le « Mont de l'Enclus. »

Pour donner plus d'essor à cette excursion, et sur la demande de plusieurs familles, la commission de l'Amicale a décidé également qu'un groupe pourra se former parmi ses membres et leurs parents, pour se rendre au même endroit par chemin de fer.

Le ticket de Tourcoing à Orroir (pied du Mont), est de 2 francs.

Le prix d'un dîner à l'Hôtel, est de 1 fr. 75 (ce dîner est facultatif).

On reçoit les adhésions à l'Ecole, rue de Gand, le dimanche 23 juin, de onze heures à midi, et tous les jours, au Café Bente, place de la République.

Le dernier délai est fixé au jeudi 27 juin.

LA GRANDE FÊTE CYCLISTE, du 7 juillet, organisée à Tourcoing, promet d'être des plus brillantes. La « Ligue Vélocipédique du Nord » accorde son bienveillant concours et la municipalité tourquennoise accorde aussi son appui, ce qui fait bien augurer du succès.

ANTIDERAPANTS IMPERFORABLES
**LE MARQUIS**
PERFECTIONNÉS sur enveloppes renforcées
J. Dufour, 30, rue du Château, Roubaix. 13487

### Automobilisme

L'EXPOSITION DÉCENNALE DE L'AUTOMOBILE. — *La clôture des inscriptions est prochaine.* — Un certain nombre d'exposants ont témoigné au commissaire général de l'exposition de l'automobile, le désir de voir s'effectuer au plus tôt la répartition des emplacements afin de pouvoir, étant fixés sur leur stand, le rendre particulièrement brillant à l'occasion de l'exposition décennale.

Le président du Comité d'organisation serait heureux de pouvoir donner satisfaction à un désir si légitime, mais pour le faire, il est nécessaire que les futurs exposants adressent leur adhésion au plus tôt, afin de faciliter le travail de classement des différentes catégories qui se complique d'année en année. A cet égard, il croit devoir rappeler que le dernier délai pour la clôture des inscriptions est fixé au 15 août 1907 et qu'il se verra dans l'obligation absolue de clôturer à cette date les engagements; il prie donc les retardataires de se hâter afin de s'éviter une déception.

### Gymnastique

**LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « L'ANCIENNE » DE ROUBAIX, AU CONCOURS INTERNATIONAL DE CALAIS.** — C'est samedi prochain, 29 juin, que la société de gymnastique « L'Ancienne » quittera Roubaix, pour se rendre au grand concours de Calais. Pour la premièrefois depuis sa fondation, gr